

Afférents au C.M.	29
En exercice	29
Participants	26

Numéro Délibération	10/2025
Mise en ligne le	14.02.2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 4 février 2025

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance du 10 février 2025

Objet de la délibération

Marchés publics - Prestations de nettoyage 2025-26 – Avenant n°1 au lot n°2 – Adoption

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHE – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Frédéric SARROUY – M. Sébastien CAMMAL – M. Lionel ESPEROU

Représentés Mme Céline CLOTET pouvoir à Mme Sylvie COSTA / M. Pierre BARRE Pouvoir à M. Sébastien CAMMAL

Excusée Mme Catherine ITIER

Absents M. Anthony PEROTTI - Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Cécile VEILLON

Madame Ghislaine BONNEFILLE présente l'affaire ;

Il convient de compléter les missions du prestataire, prévues au marché conclu avec la société OPIA – JCS Nettoyage (34740), pour les exercices 2025 et 2026, en ce qui concerne le lot n°2 « Lavage des vitres des bâtiments communaux », afin de permettre le lavage des vitres des locaux du Relais de la petite enfance (RPE, PMI, LAEP, Oustal dels Pitchouns), sis 9 avenue Georges Brassens.

Il s'en suit un projet d'avenant n°1, tel que joint aux présentes, complétant la DPGF/Annexe financière, fixant le montant de la redevance semestrielle pour le lavage des vitres des locaux du Relais de la petite enfance à 110,00 € H.T. (nouvel article DPGF n°19).

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

Le nouveau montant de redevance semestrielle s'établit donc comme suit :

Montant initial : 1.822,50 € HT

Avenant n°1 : + 110,00 € HT

Nouveau montant : 1.932,50 € HT (+6,0%)

Le nouveau montant total estimatif annuel du marché est de 3.865,00 € HT.

Cette proposition d'avenant a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie, à titre informel et pour avis consultatif, le 4 février 2025 à 14h.

Je vous propose :

- d'adopter cet avenant n°1 au lot n°2, tel que joint aux présentes, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, chapitre 011.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant

Abstentions : Néant

Contre : Néant

Pour : 26

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET

